

L'ART émet de nouvelles régulations

Le conseil d'administration de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) a approuvé trois projets de régulations concernant les licences attribuées aux fournisseurs de services, les licences de fréquence et les licences de radiofréquence. Ces textes doivent encore être approuvés par le Conseil d'État. « L'une des principales responsabilités de l'ART est d'octroyer des licences aux fournisseurs de services et des licences

spécifiques aux fréquences.

C'est un travail essentiel pour réguler le secteur des télécommunications, car les licences définissent les droits et les devoirs de chacun, et permettent d'ouvrir la voie à la concurrence », a souligné Patrick Eid, l'un des membres du conseil d'administration de l'ART, dans un communiqué publié hier.

Par ailleurs, l'ART a annoncé le début des consultations publiques sur le cahier des charges technique pour les licences de haut débit (broadband).